



43^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogues interactifs avec le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Nils Melzer

Genève, le 28 février 2020

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport qui explore la question de la torture psychologique. Le rapport souligne un aspect important et contribue ainsi à une meilleure compréhension de la définition de la torture.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Quelles réflexions contenues dans votre rapport méritent selon vous une attention particulière?

La Suisse apprécie la référence aux travaux d'experts en cours sur l'élaboration de lignes directrices internationales sur les entretiens d'enquête et les garanties associées. Des lignes directrices appropriées peuvent apporter une contribution importante à l'efficacité des entretiens de la justice pénale, conformément aux obligations en matière de droits de l'homme.

Enfin, la résolution visant à renouveler le mandat du Rapporteur spécial sera également négociée lors de la session actuelle du Conseil des droits de l'homme. Face à la situation très préoccupante qui règne dans de nombreux endroits du monde, que ce soit dans le contexte migratoire, dans les conflits armés ou dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le Rapporteur spécial est appelé à agir sur de nombreux fronts.

Monsieur le Rapporteur spécial,

En vue du renouvellement du mandat, sur lesquels de ces défis comptez-vous travailler à l'avenir ?

Je vous remercie.